



Vauhallan
à la Une

2022

SPÉCIAL

#Édition spéciale

PLAN CLIMAT AIR · ÉNERGIE · TERRITORIAL

(PCAET)



VAUHALLAN ADOPTE

SON PLAN CLIMAT

LE « PLAN CLIMAT » DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY (CPS)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) dont fait partie Vauhallan.

Conformément à la Loi de Transition Énergétique de 2015, la CPS a construit son PCAET (en abrégé « Plan Climat »). Ce Plan Climat comprend une analyse approfondie des problématiques locales liées à la transition écologique à travers un plan de 126 actions à mener à l'horizon 2024. Elles couvrent la sobriété énergétique des

logements et des déplacements, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air, la biodiversité, ...

Le résultat attendu est un territoire résilient, adapté aux grands enjeux environnementaux :

en bref, il s'agit d'**atténuer le dérèglement climatique et d'aider les 318 000 habitants à s'adapter à ses effets.**

Ce Plan Climat est disponible sur agissonspourleclimat.fr/le-plan-climat.

A L'ÉCHELLE DE VAUHALLAN

La CPS ne peut agir seule : **les 27 communes** qui composent son territoire **sont invitées à s'approprier ce Plan Climat et à le décliner en actions locales.** Pour le moment, **une dizaine de communes se sont engagées dont Vauhallan.**

En effet, **le village vient d'établir sa charte** qui devrait être signée prochainement avec la CPS.

Le but est de **formaliser les engagements de la commune de façon publique** et, en retour, la CPS la soutiendra par des conseils, des supports de communication et un partage d'expériences avec les autres communes.

La « charte d'engagement Plan Climat » de Vauhallan est constituée de



mesures de circulation apaisée : zones 30km/h et de partage « 20 km/h », ... mais aussi d'étudier un plan vélo (prévu sur l'année 2022 par un cabinet d'étude qui conviera les Vauhallanais intéressés à participer à la réflexion), puis de le mettre en œuvre tant en termes d'aménagements et de signalisation que de formation et de communication.

Dans ce cadre, n'oublions ni les piétons ni le développement des transports en commun qui nécessite de notre part vigilance et force de proposition.



Stand de marquage Bicycode par MDB Massy au Forum de la Transition Écologique 2021

3 FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN COMPORTEMENT PLUS RESPONSABLE

Les actions de Vauhallan s'inscriront dans le cadre mutualisé du SIOM. D'une part, la commune participe activement à la feuille de route de ce dernier, notamment concernant l'optimisation de la **fréquence de collecte des ordures ménagères, la collecte séparative des biodéchets et la tarification incitative**. D'autre part, elle favorisera l'émergence de propositions citoyennes adaptées aux besoins et au contexte vauhallanais lors du Forum de la Transition Écologique qui aura lieu au mois de septembre

prochain, puis usera de sa force de proposition pour les faire prendre en compte par le SIOM et la CPS.



La cantine de Vauhallan participe à la collecte des biodéchets depuis 2021. Ici, Coralie MAZAUD-BRETON, agent municipal, jette les biodéchets du midi.

Pour **favoriser une alimentation locale durable**, la commune a soutenu l'ouverture d'une **épicerie participative (Epi Vauh)** qui va s'ouvrir à quelques Ignysois et Saclaysiens.



De plus, l'avenir de notre restauration collective à moyen terme se discute actuellement selon plusieurs axes (développement des produits biologiques et locaux) tout en sauvegardant l'indispensable équilibre économique.

Enfin, la commune envisage de promouvoir les petits gestes au quotidien pour limiter notre empreinte carbone globale sur son site internet.

4 PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET AMÉNAGER DURABLEMENT POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Il s'agit de **sauvegarder et valoriser notre patrimoine naturel qui couvre les 2/3 du village** par un recensement de la biodiversité et la préservation de la qualité de nos trames bleue et verte en étant force de proposition vis-à-vis de nos partenaires, avec en corollaire la **prévention des inondations et la qualité des eaux**.

Il est aussi nécessaire de poursuivre la **prévention des actes de dépôts sauvages** afin de rendre effective l'amende de 2 000 € votée fin 2021, d'adapter le PLU en cours de révision aux enjeux du Plan Climat, de **sensibiliser les Vauhallanaises et Vauhallanais, en particulier les jeunes, à la biodiversité** et de soutenir leurs projets.



5 S'ORIENTER VERS DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Un des moyens d'action de la municipalité est de convaincre et de sensibiliser les Vauhallanais. Mais l'équipe municipale doit montrer l'exemple.

Un **bilan énergétique** est lancé sur le périmètre du patrimoine et des activités de la municipalité.

Une **charte de la commune éco responsable** sera élaborée afin d'intégrer une dimension citoyenne dans toutes les activités et événements organisés par la commune et les associations.

Pour favoriser les comportements éco responsables à la mairie, un certain nombre d'actes et de procédures sont en cours de **dématérialisation**. De plus, le **télétravail** se met progressivement en place pour le personnel.



6 SUIVRE ET FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT

Ce dernier axe, transverse, consiste principalement à **assurer l'implication des habitants** notamment en soutenant les Vauhallanais porteurs de projets (mise en visibilité, aides aux procédures de subvention – contribution au budget participatif de la Région, par exemple –) ou par l'intermédiaire des référents de quartier.

Il s'agit aussi de mener le **Forum de la Transition Écologique** en collaboration avec les villes d'Igny, de Saclay et de Bièvres pour emmener notamment les habitants dans la transition.

ET MAINTENANT ?

Le **Forum de la Transition Écologique** va permettre de compléter et d'amender ces engagements, à travers deux moyens essentiels : les ateliers-débats sur certains sujets dimensionnants (plan vélo, déplacements) et un stand « Votre avis et vos idées comptent ! » où chacun pourra s'exprimer sur les engagements proposés et apporter de

nouvelles suggestions. L'édition 2022 aura lieu durant le mois de septembre sur le **thème** de « **l'alimentation durable** ».

Le processus prévu avec la CPS prévoit des bilans périodiques par rapport aux engagements de notre charte. Il prendra en compte les ajustements et compléments issus du Forum de la Transition Écologique.



Speed meeting sur le projet de replantation de la vigne dans le cadre du Forum de la Transition Écologique à Vauhallan en 2021

ENTRETIEN

avec **Dominique DUMAS**,
adjointe à l'environnement, à la transition écologique et aux mobilités



Comment la commune de Vauhallan a-t-elle accueilli la mise en place d'un PCAET ?

La démarche de développement durable a constitué un axe transverse de notre programme d'engagements lors de la campagne électorale de la nouvelle équipe municipale.

Le PCAET a simplement formalisé cette démarche.

En effet, le changement climatique ne fait plus débat : il est urgent de généraliser la mise en œuvre de politiques publiques adaptées. Si le sujet relève d'une prise en charge nationale et internationale, les réponses sont de l'ordre de l'action locale.

Quel est l'objectif fixé par la commune ? Cet objectif s'inscrit-il dans un cadre législatif ?

Face au défi climatique, Vauhallan a élaboré son PCAET afin de participer à la diminution de 34 % des émissions de gaz à effet de serre et de 24 % de la consommation d'énergie sur le territoire de la CPS d'ici 2030.

Concernant la réduction de la consommation énergétique, le cadre législatif est la loi ELAN (Evolution

du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) promulguée fin 2018. Cette loi a inscrit dans le code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050. Ainsi, le décret tertiaire du 23 juillet 2019 vise à économiser 60 % d'énergie dans tous les bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher cumulée (sur plusieurs bâtiments) est supérieure ou égale à 1 000 m².

Pour répondre à cet enjeu, différentes actions d'efficacité énergétique peuvent être mises en place à Vauhallan :

- améliorer l'isolation des bâtiments et installer des équipements performants (pompe à chaleur par exemple),
- faire évoluer les comportements des occupants (via l'ALEC OE notamment).

Que va changer la mise en place d'un PCAET pour les habitants de Vauhallan ?

La mise en place d'un PCAET va permettre pour les habitants de lutter contre la précarité énergétique (conseils personnalisés donnés par l'ALEC OE), d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation (rénovation énergétique), de contribuer à une meilleure qualité de l'air par

la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de créer du lien social.

Quelles actions seront prioritairement mises en œuvre ?

Les premières actions concernent la performance énergétique des bâtiments communaux (salle polyvalente, bibliothèque et salle de danse) et de l'éclairage public. En parallèle, sera menée l'étude du plan vélo par un cabinet spécialisé en lien avec les communes environnantes.

En effet, le logement et la mobilité constituent près de la moitié de l'empreinte carbone moyenne d'un français. Habiter un logement bien isolé avec des appareils électriques efficaces énergétiquement et utiliser un véhicule plus efficient de façon plus raisonnée (moins de déplacements) deviennent des défis pour chacun d'entre nous. La commune se doit d'en donner l'impulsion nécessaire.

Vauhallan à la Une, édition spéciale du mensuel municipal d'informations de la commune de Vauhallan

ISSN 2801-3220 (version papier)
ISSN 2801-2629 (version numérique)

10 Grande rue du 8 mai 1945, 91430 Vauhallan
01 69 35 53 00 communication@vauhallan.fr

Directrice de la rédaction : Sandie Gombart
Directeur de publication : Bernard Gleize –
Comité de rédaction et de lecture de Vauhallan
Conception et impressions : Parango – Photos : Mairie de Vauhallan et partenaires – Tirage : 916 exemplaires
Dépôt légal : mai 2022

Retrouvez l'actualité au quotidien sur : Facebook : [facebook.com/Vauhallan](https://www.facebook.com/Vauhallan) • Site Internet : [vauhallan.fr](https://www.vauhallan.fr)